

Voilà une chose que je réclame depuis la fin de ma première année à la Chambre. On nous la promet à chaque session nouvelle, mais nous attendons toujours. J'ai espoir et même confiance qu'à la prochaine session, nous jetterons un regard d'ensemble sur le Règlement de la Chambre. Je suggère que nous jetions alors également un coup d'œil d'ensemble sur la façon dont cet endroit est géré.

Un des paragraphes du bill demande que l'Orateur ait le pouvoir de déléguer au commissaire la totalité ou une partie de ses fonctions administratives. J'ai du mal à admettre cela. J'estime que l'Orateur de la Chambre doit toujours demeurer le gardien, le protecteur et le garant des droits et privilèges des députés. L'Orateur n'est pas au-dessus des autres députés, il est le premier d'entre nous, et d'ailleurs, il ne devrait y avoir ici personne au-dessus des autres. Cependant, c'est l'Orateur qui doit être en dernière analyse chargé de l'administration du Parlement du Canada et de la protection des droits et privilèges des députés. Si l'Orateur délègue tous ses pouvoirs, j'ai peine à comprendre comment il pourra s'acquitter de ce rôle. Et je ne m'imagine pas qu'on puisse le lui enlever.

Les problèmes qui se posent à la Chambre sont nombreux. Par exemple, chaque député est traité comme s'il représentait une circonscription urbaine. Cela saute aux yeux que les besoins des députés représentant une circonscription rurale peuvent être tout à fait différents de ceux des députés qui représentent une circonscription urbaine. Les besoins en question sont associés au personnel, surtout à celui des bureaux de circonscription. Les méthodes de dotation de ces bureaux peuvent être fort différentes dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines. Par exemple, ma circonscription s'étend sur 5,500 milles carrés. Elle compte quelque 150 milles de longueur. On est loin de la circonscription de Spadina ou d'Edmonton-Ouest.

• (1630)

M. Wilson: Que s'est-il passé à Spadina ?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Les électeurs de Spadina se sont prononcés et je n'ai rien à ajouter. C'est le système démocratique qui a joué.

Je crains que les principes mêmes de notre régime démocratique ne soient pas toujours respectés ici même. Je songe par exemple à la période des questions. Il est littéralement impossible qu'un simple député ministériel puisse poser une question durant cette période. Les députés ne sont pas tous égaux. L'Orateur doit faire la part des choses et je n'ai rien à lui reprocher. Ce sont des conventions qui ont pris forme au fil des ans. Mais certaines conventions me paraissent dangereuses pour la démocratie.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, chacun de nous a les mêmes responsabilités vis-à-vis ceux qui nous ont élus. J'ai beaucoup de difficulté à justifier aux yeux de mes électeurs comment je ne puis poser des questions aussi facilement que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), par exemple. Comme par hasard, il siège de l'autre côté de la Chambre. Ce désavantage me paraît fort grave lorsque je compare ma situation à celle des autres députés à la Chambre. Je le répète, je ne veux

Chambre des communes—Loi

blâmer personne en particulier, mais seulement le fait qu'au fil des années des conventions se sont transformées en règles ou règlements, et je ne crois pas que cela soit juste.

D'après le député d'Edmonton-Ouest, le système qui nous régit est un anachronisme. Je suis d'accord avec lui. En fait, je commence à croire que la Chambre des communes est elle-même un anachronisme. Le Règlement, «notre» Règlement, est lui-même un anachronisme et il est grand temps que nous le modernisons. Il est grand temps que nous nous donnions un calendrier législatif, à l'instar des gouvernements d'autres pays démocratiques. Il est grand temps que nous cessions de nous accommoder d'un horaire de séance aussi ridicule. Nous devrions nous établir un programme raisonnable qui nous laisserait le loisir de planifier notre travail de façon à disposer de suffisamment de temps pour régler dans nos bureaux les problèmes de nos circonscriptions respectives.

Les débats que nous entendons à la Chambre sont en grande partie, monsieur l'Orateur, pour le moins inutiles. Ils ne mènent à rien.

Si l'on restructurait les comités et ramenait à onze le nombre des membres, qui y seraient nommés de façon quasi-permanente afin que l'on cesse d'y jouer à la chaise musicale, nous pourrions accomplir du travail sérieux et utile.

Le gouvernement quel qu'il soit devrait être disposé à renvoyer aux comités des questions d'importance sous forme de propositions plutôt que de politiques, afin que les auteurs de ces programmes puissent être convoqués devant le comité et justifier les choix qu'ils présentent au ministre. Ce n'est pas une fois que ces programmes sont devenus immuables et que l'on a atteint à leur égard le point de non-recul, c'est-à-dire que ces programmes sont devenus des projets de loi, qu'on devrait interroger les auteurs. Il est pratiquement impossible de modifier une politique quand celle-ci prend la forme d'un projet de loi qu'on présente à la Chambre. Malheureusement, c'est seulement à ce moment-là qu'on peut en saisir un comité, c'est-à-dire après que la politique a été présentée à la Chambre sous une forme pratiquement inaltérable.

Le mode de vote à la Chambre est un autre anachronisme. Mon collègue de Sarnia (M. Cullen) a soulevé la question ce matin au cours de la période des questions. Je souscris tout à fait à ce qu'il a dit. Il est dommage, du point de vue historique, de supprimer cette méthode, certes, et il ne faut donc pas dénigrer l'image symbolique qu'offre un député qui se lève pour se prononcer en son propre nom et en celui de ses commettants. Cependant, monsieur l'Orateur, dans un cas comme celui d'hier soir, bien que les motions soient regroupées, la Chambre se livre à une procédure extrêmement répétitive, absolument inutile pour la société ou la démocratie. Plus rien ne peut justifier cette procédure en vertu de laquelle les députés, qui ont enfin obtenu d'être rémunérés convenablement pour leur travail, doivent se lever et se rasseoir inlassablement comme des poupées mécaniques pour enregistrer leur vote. Il existe un meilleur moyen, et ce n'est pas surestimer l'ingéniosité de l'humanité que de vouloir mettre en œuvre ce moyen à la Chambre. Il est grand temps d'y voir.